RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Vitrolles
vivre ensemble

ARRÊTÉ MUNICIPAL

DIRECTION DE LA POLICE ADMINISTRATIVE
AUTORISATION DE TRAVAUX

N° : PA 2022-0396
Date : 29 septembre 2022

Mis en ligne le : 07 OCT. 2022

Objet : Modification arrêté municipal n° PA 2022-0386
Coupe d'arbres
Lieu : Rue de Madrid
Dates : 10 et 11 octobre 2022
N° Acte : 8.3

Le Maire de la commune de Vitrolles,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2212-1 et suivants ;
Vu l'article L113-2 du code de la voirie routière ;
Vu le code de la route et notamment les articles L325-1 et R417-10 ;
Vu le code pénal ;
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par l'arrêté interministériel du 7 juin 1977 modifiée et complétée ;
Vu les décrets n° 2006-1657, relatif à l'accessibilité de la voirie aux personnes handicapés et n° 2006-1658, du 21 décembre 2006 relatif aux prescriptions techniques pour l'accessibilité de la voirie et des espaces publics ;
Vu l'arrêté municipal n° 03-363 du 30 octobre 2003 relatif à la réglementation sur le bruit, et notamment l'article 9 ;
Vu l'arrêté municipal 02-101 du 9 avril 2002 interdisant l'utilisation des hydrants (bouches et poteaux incendie),
Vu l'arrêté municipal VRC P – 2015-017 interdisant l'utilisation des bouches et réseaux d'arrosage,
Vu l'arrêté municipal PA 2022-0386 du 23 septembre 2022 autorisant la Société APM Propreté Multiservices à effectuer une coupe d'arbres, dans la rue de Madrid, les 3 et 4 octobre 2022 ;
Vu la demande, en date du 29 septembre 2022 de la Société APM Propreté Multiservices, sollicitant l'autorisation de reporter les travaux de coupe d'arbres initialement prévus les 3 et 4 octobre 2022 au 10 et 11 octobre 2022 à l'adresse indiquée en objet ;
Considérant la nécessité de règlementer la circulation et d'assurer la sécurité des riverains sur le territoire de la commune ;

ARRÊTE

Article 1
L'arrêté n° PA 2022-0386 du 23 septembre 2022 est modifié comme suit :

"La Société APM Propreté Multiservices est autorisée à effectuer des travaux de coupe d'arbres pour le compte de la Société BH Services, dans la rue de Madrid :

- **Les 10 et 11 octobre 2022"**

Article 2
Les autres dispositions de l'arrêté municipal n° PA 2022-0386 sont inchangées.

Article 3
Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à partir de sa publication.

Article 4
Le présent arrêté entre en vigueur dès sa signature et les formalités de l'article L2131-1 du CGCT accomplies.
Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Directeur de la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 5
Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Directeur de Cabinet,
- Monsieur le Directeur Général des Services,
- Monsieur le Directeur Voirie Réseaux Circulation,
- Monsieur le Directeur de la Police Municipale,
- Madame la directrice de l'Environnement et Aménagement du Paysage,
- Métropole Aix-Marseille Provence – Direction de la collecte ménagère,
- Métropole Aix-Marseille Provence – Direction des transports,
- Monsieur le Chef de Corps du Centre de Secours de Vitrolles,
- Madame la Commissaire Divisionnaire de la Police Nationale,
- Vitropole.

Lalia ATTAF,
Adjointe au Maire,
Déléguée Gestion des Espaces publics,
Voirie, Propreté